

DECISION n° 26-04-02-D
PORTANT DEFINITION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DES DIFFERENTES
PRESTATIONS DES SERVICES MUNICIPAUX

Le Maire de la Commune de VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;
VU la délibération n°26-03-13 en date du 31 mars 2026 par laquelle le conseil municipal a délégué certaines de ses compétences à M. le Maire, et notamment « 2° De fixer, sans restriction, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal » ;
VU la décision n°19-10-20-D en date du 03 octobre 2019 définissant les tarifs d'occupation du domaine public et des différentes prestations des services municipaux ;
VU la décision n°21-03-06-D portant modification de la rubrique 4.1 de la décision n°19-10-20-D,
VU la décision n°21-03-08-D portant modification de la rubrique 3.3 de la décision n°19-10-20-D,
VU la décision n°21-07-19-D portant modification de la rubrique 3.4 de la décision n°19-10-20-D,
VU la décision n°23-01-01-D portant modification de la rubrique 2.5 de la décision n°19-10-20-D,
VU la décision n°23-01-02-D portant modification de la rubrique 3.2 de la décision n°19-10-20-D,
VU la décision n°21-03-06-D portant modification de la rubrique 4.1 de la décision n°19-10-20-D,
VU la décision n°24-11-19-D créant une grille tarifaire pour le Cinéma,
VU la décision n°25-03-09-D portant modification de la rubrique 3.3 de la décision n°19-10-20-D,
VU la décision n°25-05-10-D portant modification de la rubrique 2.3 de la décision n°19-10-20-D,

CONSIDERANT l'organisation suivante :

1 - Location de salles ou d'équipements communaux
1.1 - Salles
1.2 - Fronton
1.3 - Engins communaux
1.4 - Tables & chaises & tentes
1.5 - Jardins communaux
2 - Service communaux
2.1 - Garderie
2.2 - Espace jeunes
2.3 - Tennis
2.4 - Cinéma
2.5 - Photocopie
3 - Redevance d'occupation du domaine public
3.1 - Terrasses
3.2 - Activités sur domaine public hors manèges
3.3 - Manèges
3.4 - Cimetière

Place de la Mairie
40480 Vieux-Boucau Port d'Albret

Tél. 05 58 48 13 22
Courriel mairie@vieuxboucau.fr
Site www.vieuxboucau.fr

**4 - Aires d'accueil****4.1 - Camping-cars****4.2 - Saisonniers****D E C I D E****ARTICLE 1 :**

que la présente décision annule et remplace les décisions n° 19-10-20-D portant le même objet, ainsi que les décisions n°21-03-06-D, n°21-03-08-D, n°21-07-19-D, n°23-01-01-D, n°23-01-02-D, n°21-03-06-D, n°24-11-19-D, n°25-03-09-D, n°25-05-10-D portant les modifications de la décision n°19-10-20-D.

ARTICLE 2 :

que la nouvelle grille tarifaire d'occupation du domaine public et des différentes prestations des services municipaux sera la suivante :

1 - Location de salles ou d'équipements communaux**1.1 - SALLES COMMUNALES****A - MAISON DES CLUBS**

PERIODES	TARIF
Matinée de 8 h à 12 h	130 €
Après-midi de 14 h à 18 h	130 €
Soirée	130 €
Journée	300 €
Forfait mariage (y compris journées de préparation et nettoyage soit du vendredi 12h au lundi 14 h)	490 €

Caution : 150 € par salle

B- CINEMA (hors 15 juin – 15 septembre et vacances scolaires)

PERIODE	TARIF
Journée	400 €

C- HALL DES SPORTS

PERIODES	TARIF
1 heure	22 €
Matinée de 8 h à 12 h	77 €
Après-midi de 14 h à 18 h	77 €
Soirée	77 €
Journée continue de 9 h à 22 h	220 €
Forfait mariage (y compris journées de préparation et nettoyage soit du vendredi 12h au lundi 14 h)	600 €

Caution : 150 € par salle

**D- SALLE DE JUDO**

PERIODES	TARIF
1 heure	22 €
Matinée de 8 h à 12 h	77 €
Après-midi de 14 h à 18 h	77 €
Soirée	77 €
Journée continue de 9 h à 22 h	220 €

Caution : 150 € par salle

E- SALLE DE RECEPTION DU HALL DES SPORTS

PERIODES	TARIF
Matinée de 8 h à 12 h	77 €
Après-midi de 14 h à 18 h	77 €
Soirée	77 €
Journée continue de 9 h à 22 h	220 €

Caution : 150 € par salle

F - ARÈNES

PERIODE	TARIF
Journée	1 500 €

Caution : 300 €

1.2 – FRONTON

PERIODE	TARIF
1 heure	22 €

Caution : 150 €

1.3 - ENGINS COMMUNAUX

Location des engins communaux à la régie autonome du camping municipal ou à des particuliers en cas de nécessité urgente

TYPE D'ENGIN	TARIF JOURNEE	TARIF DEMI-JOURNEE
Chargeur	550 €	280 €
Balayeuse	700 €	360 €
Camion MAN avec benne 10 m3	440 €	220 €
Benne de 10 m3	220 €	110 €
Benne de 16 m3	280 €	140 €
Camion S 100	380 €	190 €
Véhicules divers	330 €	170 €
Tracteurs	380 €	190 €
Autres matériels	80 €	40 €



1.4 - TABLES & CHAISES & BARNUM

TYPE	QUANTITE	TARIF JOURNEE
Tables	jusqu'à 5	10 €
	de 6 à 10	20 €
	11 et plus	30 €
Chaises	jusqu'à 20	10 €
	de 21 à 50	20 €
	51 et plus	30 €
Tente	1 unité 4m x 4m	20 €

Caution de 250 € pour le barnum

Gratuité de la location applicable aux seules associations de la commune et aux communes limitrophes

1.5- JARDINS COMMUNAUX

TYPE	QUANTITE	TARIF ANNUEL
Jardins familiaux	le mètre linéaire	4 €
Jardins partagés	Espace délimité & équipements mis à dispositions gratuitement	

2 - Service communaux

2.1 – GARDERIE

Nombre enfants	Plafond mensuel
1	16 €
2	25 €
3 et +	30 €
Nombre enfants	Tarif horaire occasionnel
Par enfant	2 €

2.2 – ESPACE JEUNES

* Cotisation annuelle de 10€ demandée pour l'accès à l'espace jeunes à chaque début d'année scolaire.

* Les sorties ou activités payantes seront calculées en fonction du quotient familial de la CAF ou de la MSA.



Tranche	Quotient familial CAF ou MSA	Reste à payer
1	0 à 450	20%
2	450,01 à 900	40%
3	900,01 à 1 200	60%
4	1 200,01 à 1 600	80%
5	1 600,01 et plus	100%

Le quotient familial CAF MSA est calculé de la façon suivante : ((Revenus annuels imposables N-2 / 12) + prestations familiales mois de référence)) / Nombre de parts

2.3 - TENNIS

PERIODES	TARIF
Hors saison (16 septembre N - 14 juin N+1)	10 € / heure

Rappel : la délibération n°15/06/64 en date du 11 juin 2015 a acté la convention de mise à disposition des infrastructures de tennis avec le Club Sportif Boucalais, celui-ci assurant chaque année la gestion des courts de tennis du 15 juin au 15 septembre

2.4 – CINEMA

TARIFS ENTREES

Plein tarif	7 €
Tarif réduit : (- 18 ans, chômeurs, PMR)	5,5 €
Tarif groupe : (minimum 15 personnes, accompagnateurs gratuits)	4 €
Tarif Pitchouns : (séances spéciales petits)	3,5 €
Tarif animation (associations, animation spéciale)	5€
Carte abonnement 5 à 10 places	5.5 € la place 2 € la création

TARIFS POP CORN

Petit	2.5 €
Moyen	4 €
Grand	7 €

TARIFS CONFISERIE – BONBONS

Petit	1,30 €
Grand	2 €



TARIFS CONFISERIE – BOISSONS NON ALCOOLISEES

Eau	1.5 €
33 cl	1.5 €
50 cl	2 €

2.5 – PHOTOCOPIES MAIRIE ET MEDIATHEQUE

FORMAT	TARIF PAR PAGE
A4 noir et blanc	0,30 €
A4 couleur	1,50 €
A3 noir et blanc	0,40 €
A3 couleur	2,50 €

3 - Redevance d'occupation du domaine public

3.1 – TERRASSES

A - Zone piétonne (l'établissement doit être ouvert au minimum 3 jours par semaine)

NOMBRE JOURS	TARIF le m ²
120	78,00 €
120/150	66,00 €
150/180	55,00 €
180/210	44,00 €
210/240	33,00 €
+ 240	28,00 €

B - Hors Zone piétonne

NOMBRE JOURS	TARIF le m ²
120	40,00 €
120/150	35,00 €
150/180	29,00 €
180/210	23,00 €
210/240	19,00 €
+ 240	14,00 €



3.2 - ACTIVITES SUR DOMAINE PUBLIC HORS MANEGE

TYPE ACTIVITE - LIEU	TARIF ANNUEL
Manège – Place des Arènes	4 800 €
Structure gonflable - Mail	3 800 €
Pédalos – Plage du Lac	3 800 €
Local activités nautiques – Plage du Lac	3 800 €
Grande Roue	10 000 €

TYPE ACTIVITE	TARIF
Activité commerciale ponctuelle	25 € / jour
Cirques (hors saison)	150 € / jour
Vente Ambulante	1000€ Forfait saison estivale

3.3 - MANEGES

SUPERFICIE	TARIF JOURNALIER
Jusqu'à 50 m2	15 €
Par tranche de 10 m ² supplémentaires	7 €
Du 01/03 au 30/09	
Grande Roue	10 000 €

3.4 - CIMETIERE - Pour des concessions de 30 ans

	Nature	CAVEAUX		PLEINE TERRE		CAVURNE	COLUMBARIUM
		2 places	4 places	1 place	2 places	1 case	1 case
TARIFS	Première demande	250 €	350 €	200 €	250 €	500 €	500 €
	Renouvellement	100 €	150 €	80 €	80 €	250 €	250 €

4 - Aires d'accueil

4.1 - AIRE CAMPING-CARS

PERIODES	TARIF JOURNEE *
1er Avril au 30 Septembre	16 €
1er Octobre au 31 Mars	12 €

* taxe de séjour comprise



4.2 - AIRE DES EMPLOYES SAISONNIERS * - Période du 1er avril au 30 octobre

TARIFS				
	chambre double lit 140 1 personne	chambre double lit 140 2 personnes	chambre double 2 lits 80 1 personne	chambre double 2 lits 80 2 personnes
mobilehome/chalet	320 €	460 €	320 €	460 €
mobilehome sans sanitaires	300 €		300 €	430 €
emplacement camion/caravane	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes
	280 €	350 €	420 €	490 €
Caution ménage	50 €			
Caution badge entrée	20 €			
Frais de gardiennage par employé pour la saison	200 €			
Tarif invité (limité à 10 nuités)	10€ / nuitée			
Tarif hors contrat	10€ / nuitée			

ARTICLE 3 :

que les nouveaux tarifs entreront en vigueur dès retour du contrôle de légalité.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée au SCG de Saint de Tyrosse et à la sous-préfecture de Dax.

Fait à VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS, le 22 avril 2026

Pierre FROUSTEY,
Maire de VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS
Par délégation du conseil municipal



Le Maire,

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette décision qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulbos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.